

Le Temps / Sortir
1002 Lausanne
021 331 78 00
www.letemps.ch

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 36'802
Parution: 6x/semaine

N° de thème: 377.116
N° d'abonnement: 1094772
Page: 10
Surface: 49'116 mm²

Ecouter les enfants, maillon essentiel d'une stratégie ambitieuse

OPINION

Ni à la rentrée littéraire, ni au Livre sur les quais, on ne s'arrachera le récent petit ouvrage *Mon idée pour Genève...* Pourtant cet opuscule est un bijou serti des mots de plus de 460 filles et garçons, âgés de 8 à 12 ans, qui étaient invités par la Ville de Genève à faire entendre leurs propositions et leurs souhaits à propos de la culture, du social et de l'école, de l'urbanisme et de la mobilité, de l'environnement, et du sport et des loisirs... Et des idées, ces gosses imaginatifs et altruistes en avaient à foison! Pour le surplus, au diable l'orthographe... les propos sont exprimés dans toute leur richesse, avec une authenticité orthographique rafraîchissante.

Cette consultation des enfants, un maillon d'une stratégie ambitieuse de la Ville de Genève en faveur des enfants, est l'un des exercices particulièrement réussis d'un ensemble d'initiatives helvétiques pionnières, essentiellement menées dans les grandes villes, Lausanne, Bâle, Zurich... Elles visent à encourager la participation des enfants à la vie en société dans toutes ses dimensions. Or, cette tendance n'est pas fruit du hasard: l'encouragement à la participation des enfants se situe au cœur d'une évolution légale et sociale inexorable, celle des droits de l'enfant.

Car en Suisse, chacun le sait, les enfants ont des droits, et non pas de petits droits, depuis que notre pays a ratifié la Convention des droits de l'enfant. L'une des obligations, énoncée dans l'article 12 de ce texte qui couvre tous les enfants de 0 à 18 ans, est que tous les adultes, parents, professionnels qui travaillent avec des enfants, et aussi responsables politiques, doivent sincèrement et concrètement encourager les enfants à s'exprimer et à faire connaître leurs vues sur toutes les questions qui les concernent. A charge pour les adultes de prendre en compte sérieusement les opi-

nions des enfants dans les décisions à prendre.

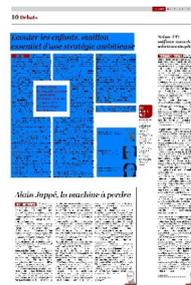
La participation de l'enfant suscite des craintes. Donnerait-on le droit à l'enfant de décider en toutes circonstances? C'est vrai que l'enfant, à partir de 12 ans environ, a certains droits d'autodétermination, notamment

L'obligation de consulter notre population d'enfants devrait flatter l'ADN démocratique des Suisses

en ce qui concerne sa santé. Mais le droit à la participation est distinct du droit de décision: Par exemple, dans des procédures de séparation ou de divorce, il s'agit de mettre au centre les besoins et souhaits de l'enfant tels qu'il les exprime, sans lui imposer une décision «pour ou contre» un parent.

Dans un autre contexte, ce que les enfants pensent et proposent concernant l'aménagement de leur quartier, les places de jeu dont ils sont les usagers, les activités et les prestations sportives et culturelles générées en leur faveur, etc., devraient peser très lourd dans l'élaboration de projets et des argumentaires administratifs et budgétaires qui en assurent la réalisation.

En fait, l'obligation légale de consulter notre population d'enfants, eux qui forment environ 20% de la population résidente, devrait flatter l'ADN démocratique des Suisses. Après tout, dans notre belle Helvétie, bien plus et mieux qu'ailleurs, nous reconnaissons la valeur citoyenne d'être consulté et impliqué dans des prises de décision locales, cantonales et nationales. C'est la source de



l'harmonie de notre vivre ensemble!

Qu'en est-il de nos obligations de donner la parole aux enfants, contractées par la ratification de la Convention des droits de l'enfant? Avouons que depuis 20 ans, les choses avancent... lentement. Quelques frémissements se font sentir du côté de nos autorités fédérales. Rien de trop proactif... l'incitation vient d'un postulat du Conseil national* qui, en 2014, demandait que la question de l'écoute de l'enfant soit examinée, car tout laisse à penser que les enfants sont très peu consultés en Suisse et, qui plus est, font peut-être l'objet de disparités régionales importantes.

Dès lors, les services de la Confédération se mettent en branle, cahin-caha, et recueillent des données pour connaître la situation de l'écoute de l'enfant dans les situations sociales, judiciaires, familiales, administratives (école, santé, protection...), là où les enfants sont impliqués.

Le moins que l'on puisse dire est que la lenteur du système n'est pas en phase avec la spontanéité des enfants. Mais nous autres adultes comprenons que, pour bien faire les choses, il faut les faire... lentement... la prudence est dans nos gènes... Nous formulons aussi le pari que le futur rapport que produira la Confédération favorisera une meilleure prise en compte de la parole des enfants... de leurs souhaits et de leurs critiques. Peut-être même que d'ici là le droit de vote à 16 ans aura fait du chemin dans quelques cantons progressistes.

Mais à ce rythme, Antoine de Saint-Exupéry

fait figure de visionnaire lorsque, en 1943 déjà, il écrivit dans *Le Petit Prince*: «Les grandes personnes ne comprennent jamais rien toutes seules, et c'est fatigant, pour les enfants, de toujours et toujours leur donner des explications.» Non seulement les enfants devraient être encouragés à s'exprimer et à participer, mais leurs opinions vives, riches et spontanées enrichiraient le débat et amélioreraient le vivre ensemble de la communauté, du nouveau-né à l'aïeul. ■

* Le postulat était proposé à l'origine par Christine Bulliard-Marbach (PDC/FR) et appuyé par Mathias Reynard (PS/VS).

PHILIP D. JAFFÉ PROFESSEUR
DE PSYCHOLOGIE À L'UNIVERSITÉ
DE GENÈVE



JEAN ZERMATTEN ANCIEN
PRÉSIDENT DU COMITÉ
DES DROITS DE L'ENFANT À L'ONU



MICHELLE COTTIER PROFESSEURE
DE DROIT À L'UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

